



Aigle royal

Aquila chrysaetos
Golden Eagle

Fiche technique n° 1

Plumage
brun foncé

Plumes dorées
derrière la tête

Taches blanches



<http://kiwifoto.com/galleries/birds/>

**NE PAS CONFONDRE AVEC LE JUVÉNIL DE
LA PYGARGUE À TÊTE BLANCHE**

Habitat et tendances

- Oiseau de proie de grands espaces ouverts
- Fréquente les régions montagneuses entrecoupées de vallées et de canyons aux versants rocheux et escarpés
- Rencontré dans la toundra, la taïga et la forêt boréale, où le rapace occupe les forêts ouvertes d'épinettes noires à lichens ou à mousses et les prairies herbacées et arbustives
- Niche normalement sur les corniches des falaises et parfois dans un arbre



Statut

- Faible abondance de sa population nicheuse
- Manque de données sur la tendance de la population à long terme
- Faible taux de recrutement
- En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, il est interdit de chasser ou de piéger l'aigle royal; la loi protège également le nid et les œufs

Menaces

1. Piégeage accidentel, dérangement et mortalité causés par l'humain
2. Modification et perte d'habitat causés par les opérations forestières ou minières, par l'ouvrage hydroélectrique ou de lignes de transmission, les éoliennes, et la villégiature

Mesures de protection :

Zone de protection intégrale

- Cercle de 300 mètres de rayon centré sur le nid, que ce nid soit dans une falaise ou dans un arbre

Zone tampon

- Bande de 400 mètres qui entoure la zone de protection intégrale

Modalités

- Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans la zone de protection intégrale
- Les activités d'aménagement sont permises dans la zone tampon du 1^{er} septembre au 15 mars, soit en dehors de la période de nidification de l'espèce. Ces activités ne doivent toutefois pas occasionner la mise en place d'infrastructures permanentes (routes, bâtiments, etc.)



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Potentiel

Engoulevent d'Amérique

Chordeiles minor

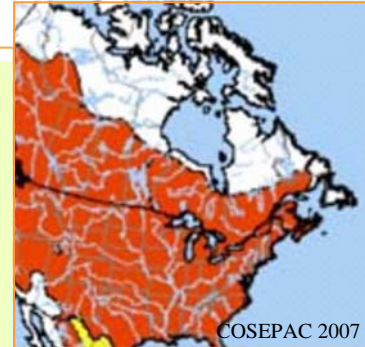
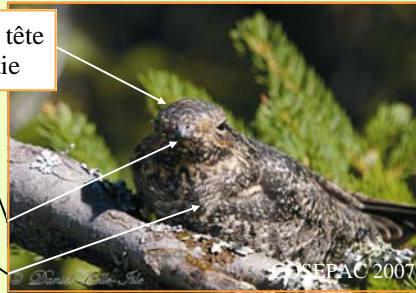
Common Nighthawk

Fiche technique n° 2

Grosse tête
aplatie

Un petit bec,
grande bouche

Plumage brun
foncé, tacheté
de noir



COSEPAC 2007

Habitat et tendances

- L'habitat de reproduction est varié; il peut comprendre : les habitats ouverts aux sols dépourvus de végétation, tels que les dunes, les plages, les forêts exploitées, les brûlis, les zones déboisées, les affleurements rocheux, les tourbières, etc.
- La femelle pond ses œufs directement sur le sol à partir de la troisième semaine de mai jusqu'à la mi-août

Statut

Au Canada, au cours de 1995-2005, les données du BBS (Relevé des oiseaux nicheurs) ont montré un déclin significatif de 6,6 % par année qui se traduit en une diminution de 49,5 % de la population

Menaces

1. Raisons pour les déclin n'ont pas été déterminées
2. Baisse d'insectes causées par l'utilisation à vaste échelle de pesticides semblent avoir contribué aux déclin
3. Pertes et modifications de l'habitat

Mesures de protection :

- L'engoulevent d'Amérique est protégé ainsi que ses nids et ses œufs, en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec

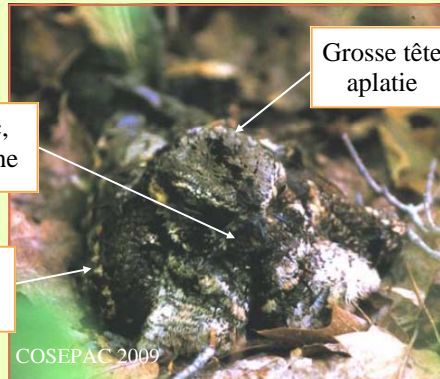


Engoulevent bois-pourri

Caprimulgus vociferus

Whip-Poor-Will

Fiche technique n° 3



Habitat et tendances

- L'habitat de reproduction dépend de la structure de la forêt plutôt que de la composition
- L'espèce évite les grands espaces ouverts et les forêts à couvert fermé
- Les forêts semi-ouvertes ou les forêts morcelées comportant des clairières (ex. : terrains dénudés ou des forêts en régénération) sont préférées pour la nidification
- Les zones à faible couverture du sol sont également préférées
- Cette espèce est nocturne

Statut

- Les données du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS) recueillies dans les années 1990 ont généré une taille de population estimative de 66 000 adultes au Canada
- Les données à long terme du BBS indiquent un déclin de 3,5 % par année entre 1968 et 2007, ce qui correspond à une perte de 75 % de la population au cours de cette période
- Couramment évoqué comme un symbole de la vie rurale, il tient une place importante dans la culture populaire, étant mentionné dans d'innombrables chansons, poèmes, livres et films

Menaces

1. Causes précises des déclin n'ont pas été déterminées
2. Perte et dégradation de l'habitat
3. Collisions avec les automobiles
4. Pesticides
5. Changements climatiques figurent parmi les causes possibles du déclin

Mesures de protection :

- L'engoulevent d'Amérique est protégé, ainsi que ses nids et ses œufs, en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants
- Géolocaliser chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



Faucon pèlerin anatum

Falco peregrinus anatum
Peregrine Falcon

Fiche technique n° 4

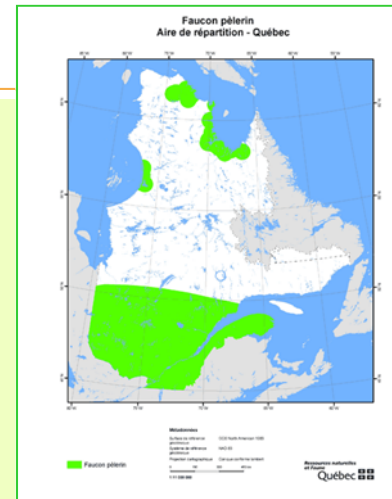
Moustache noir
sur les joues

Poitrine crème ou
blanchâtre

Ailes gris-bleu
et pointues



<http://www.ypte.org.uk/animal/peregrine-falcon/114>



Habitat et tendances

- Son habitat s'étend de la forêt boréale jusqu'au Mexique
- Les falaises demeurent l'habitat de nidification de prédilection, surtout lorsqu'elles sont voisines d'un plan d'eau
- L'oiseau fréquente les grands espaces libres pour chasser, tels que les cours d'eau, les marais, les plages, les vasières et les champs, puisqu'ils offrent une bonne visibilité et facilitent la poursuite et la capture des proies
- Le faucon pèlerin peut revenir année après année au même site de nidification

Statut

- Au Québec, le nombre de sites de nidification est passé de 0 en 1976 à 58 en 2005
- Le nombre de faucons pèlerins élevés en captivité qui ont été relâchés au Canada inclut 255 individus au Québec entre 1976 et 1994
- En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec, il ne peut pas être chassé ou piégé; cette loi protège également le nid et les œufs

Menaces

1. Pesticides organochlorés
2. Piégeage accidentel, dérangement et mortalité causés par l'humain
3. Modification et perte d'habitat causés par les opérations forestières ou minières, par l'ouvrage hydroélectrique ou de lignes de transmission, les éoliennes et la villégiature

Mesures de protection : Zone de protection intégrale

- Zone de 250 mètres de chaque côté du nid sur toute la hauteur de la paroi rocheuse ou de l'escarpement ainsi qu'une zone de 50 mètres à partir de la limite de la rupture de pente en haut et en bas de la paroi rocheuse ou de l'escarpement

Zone tampon

- Bande de 100 mètres additionnelle à la zone protectrice en haut et en bas de la paroi rocheuse ou de l'escarpement

Modalités

Toute activité est défendue dans la zone de protection intégrale en tout temps

- Toutes les activités y sont permises du 1er septembre à la fin de février
- Ajustements à faire, tenir compte de la topographie des lieux ou de toutes conditions qui justifient de tels ajustements sans mettre en péril l'occupation du territoire de nidification



Garrot d'Islande

Bucephala islandica
Barrow's Goldeneye

Fiche technique n° 5



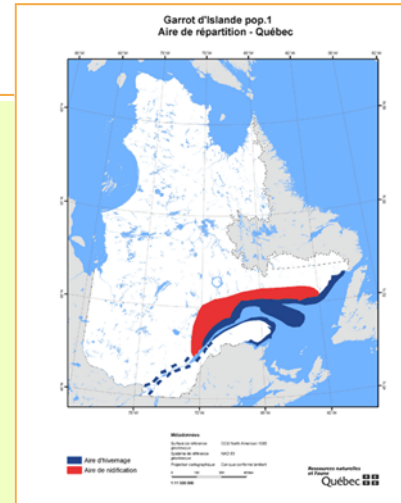
Motif blanc
en forme de
croissant

Taches
blanches



Habitat et tendances

- Se trouve en grande majorité au Québec où l'aire de nidification est principalement localisée au nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent dans la forêt boréale
- Durant la période de reproduction, l'espèce utilise les petits lacs alcalins sans poissons situés à tête des bassins versants et en altitude (plus de 500 m)
- Les habitats de reproduction sont dans les régions dominées par les pessières à bouleau blanc et à mousse, situées au nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent
- L'espèce pond ses œufs dans des cavités d'arbres : dans le bouleau blanc et le tremble. L'espèce niche normalement sur les corniches des falaises et parfois dans un arbre



Statut

- La population de l'Est du Canada est estimée à 6 800
- Le garrot d'Islande est protégé en vertu de la Loi provinciale sur les EMV, et également en vertu de la Loi fédérale
- Population de l'Est est protégée en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs; il est cependant permis de déroger à cette interdiction et de chasser le garrot d'Islande; la limite de prise quotidienne est de un, et la limite de possession est de deux

Menaces

1. Opérations forestières qui éliminent les arbres qui servent pour la nidification
2. La pratique de l'ensemencement des lacs avec des poissons pour la pêche récréative réduit la qualité de ces lacs pour des jeunes
3. La chasse
4. Sensible aux pluies acides

Mesures de protection :

- Aucune activité d'aménagement forestier permise dans un rayon de 100 m des sites de nidification dûment connus
- Dans la zone de 0 à 500 m entourant les lacs inscrits dans le système d'information du CDPNQ :
 - Aucune activité d'aménagement forestier du 1^{er} mai au 15 juillet
 - Aucune récolte dans les bandes de 20 m des cours d'eau compris dans la zone
 - Laisser les chicots d'au moins 30 cm au DHP
 - Si possible, conserver 70 % de superficies de couvert forestier de 7 m et plus de hauteur
- Dans la zone de 0 à 1 500 m entourant les lacs inscrits dans le système d'information du CPDNQ :
 - Laisser les chicots d'au moins 30 cm au DHP
 - Si possible, conserver 50 % de superficies de couvert forestier de 7 m et plus de hauteur



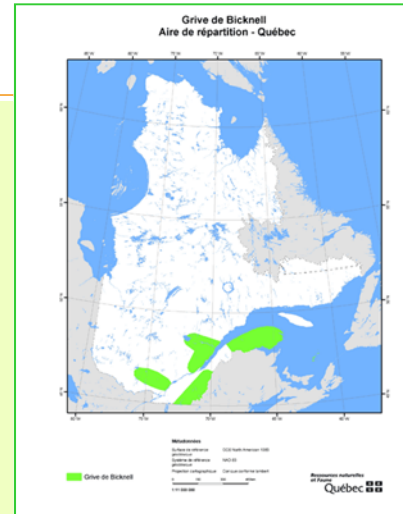
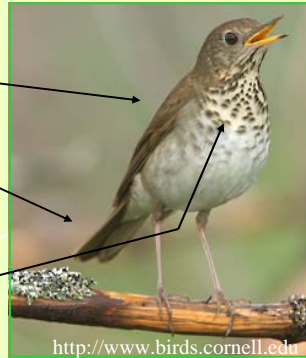
Grive de Bicknell

Catharus bicknell
Bicknell's Thrush

Fiche technique n° 6

Dos et queue d'une teinte brune

Poitrine et ventre blancs avec des picots bruns



Habitat et tendances

- Se retrouve principalement dans les Appalaches, sur la rive nord, mais elle est principalement observée en bordure du Bouclier canadien (réserve faunique des Laurentides, Charlevoix et région des monts Vallin)
- À l'automne, l'espèce quitte le Québec pour ses aires d'hivernage situées dans les Grandes Antilles
- Elle recherche les peuplements denses de conifères dans les régions montagneuses et les peuplements denses en régénération d'au moins deux mètres de hauteur et situés à plus de 600 m d'altitude, où généralement le sapin est la principale essence
- Elle est également présente à plus basse altitude, dans les forêts denses dominées par le sapin faisant l'objet d'exploitation forestière

Statut

- Les données du programme de suivi au Mont Gosford (Québec) montrent une baisse significative des taux d'occupation des sites de relevés de 2001 à 2007
- L'espèce est protégée en vertu de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs

Menaces

1. Perte et modifications de ses habitats
2. L'exploitation forestière
3. L'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
4. Les précipitations acides
5. L'aménagement de stations de ski et de parcs éoliens
6. Construction de tours de communication et de pylônes hertziens
7. Perturbations aux nids

Mesures de protection :

- Préserver les sapinières montagnardes de végétation potentielle (mêlées et résineux)
- Favoriser la présence de sapinières denses dans les secteurs actuellement fréquentés par l'espèce et dans des secteurs à potentiel élevé pour celle-ci
- Réduire les risques de destruction de nids, d'œufs ou d'oisillons pendant la période de reproduction
- Aucune coupe d'éclaircie précommerciale dans les peuplements à potentiel élevé de grive, seulement lorsqu'une visite de terrain par un technicien confirme l'absence de la grive
- Toute occurrence de la Grive de Bicknell doit être relevée au GPS pour établir des modalités plus précises



Hibou des marais

Asio flammeus
Short-Eared Owl

Fiche technique n° 7

Lignes blanches

Plumage brun
chamois

Poitrine forte-
ment rayée

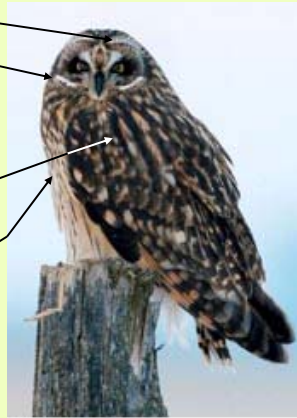


Photo : Bob Roy MRNF



Habitat et tendances

- L'espèce a longtemps été associée avec les marais où la végétation herbacée atteint une hauteur se situant entre 50 cm et 1 m
- Par contre, il fréquente aussi plusieurs autres types de milieux ouverts tels que les prairies humides, certaines terres agricoles et même la toundra
- Il évite l'intérieur des forêts
- La grande majorité des individus qui nichent au Québec migrent aux États-Unis pour l'hiver

Statut

- Il est possible qu'il y ait eu une diminution dans les populations depuis quelques décennies
- Manque de données sur l'espèce

Menaces

1. Les pertes de marais en raison du drainage des terres, des changements apportés aux pratiques agricoles et de l'étalement industriel et urbain
2. Destruction de l'habitat
3. Nichant au sol, il est très exposé aux machineries agricoles et aux prédateurs

Mesures de protection :

- La présence du hibou des marais fait l'objet d'un suivi au Québec
- Le hibou des marais est protégé par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
- Il est interdit de le chasser, de le vendre, de l'avoir en sa possession et de détruire son nid et ses œufs
- Géolocaliser chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Potentiel

Martinet ramoneur

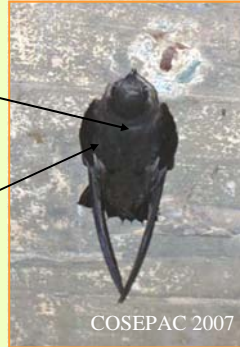
Chaetura pelagica

Chimney Swift

Fiche technique n° 8

Plumage noir

Corps
fusiforme



Description, habitat et tendances

- Le martin ramoneur a un corps fusiforme, se distinguant par ses longues ailes pointues et étroites, sa courte queue d'apparence épineuse et son vol rapide et saccadé
- On les voit souvent rassemblés à proximité des plans d'eau en raison de l'abondance des insectes
- Se retrouve dans les zones urbaines et rurales où les cheminées sont disponibles comme site de nidification et de repos, mais une petite portion de la population utilise encore les arbres creux des vieilles forêts

Statut

- On estime que la population des nicheurs est de 2 520
- Les populations sont en déclin dans tout l'aire de répartition de l'espèce
- La zone d'occupation au Québec a diminué de 35 %

Menaces

1. Le principal facteur limitatif des populations semble être la réduction du nombre de sites de nidification et de repos résultant de l'exploitation forestière
2. Démolition de vieux bâtiments abandonnés et, surtout, de la chute marquée du nombre de cheminées classiques adéquates et accessibles

Mesures de protection :

- Protégé par la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
- Géolocaliser chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec

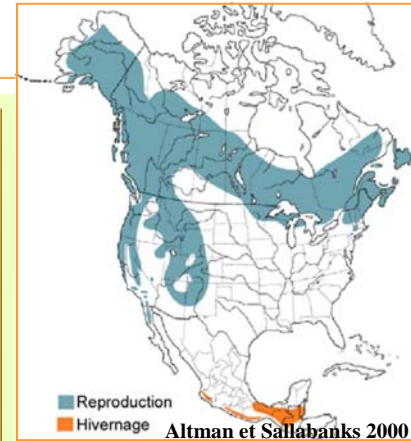
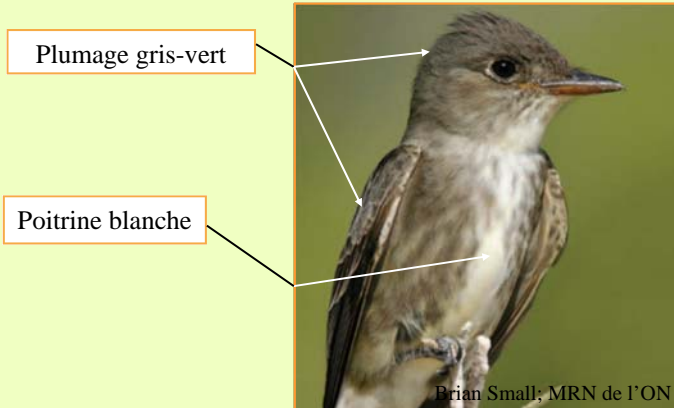


Moucherolle à côtés olive

Contopus borealis

Olive-sided Flycatcher

Fiche technique n° 9



Description, habitat et tendances

- Les plumes de ses côtés et de son dos sont d'un gris olive brunâtre profond alors que le devant est blanc
- On l'aperçoit perché souvent au sommet des grands arbres où il attend le passage des insectes volants (sa nourriture)
- Méthode de repérage : il siffle fort sur trois notes quand il chante
- Se retrouve habituellement le long des bordures et des clairières naturelles des forêts, et de temps en temps, peut utiliser les forêts qui ont été coupées ou brûlées lorsqu'il y a suffisamment de grands chicots et de grands arbres à utiliser comme perchoir pour l'alimentation
- L'habitat de reproduction se compose habituellement de forêts de conifères ou de forêts mixtes adjacentes aux rivières

Statut

- Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ) a trouvé des déclinés importants :
-15 % / année entre 1996-2005
- La migration automnale commence dès la fin juillet, mais la plupart des oiseaux migre vers les aires d'hivernage entre la mi-août et le début de septembre

Menaces

1. Modification des aires de reproduction et d'hivernage
2. Destruction de l'habitat

Mesures de protection :

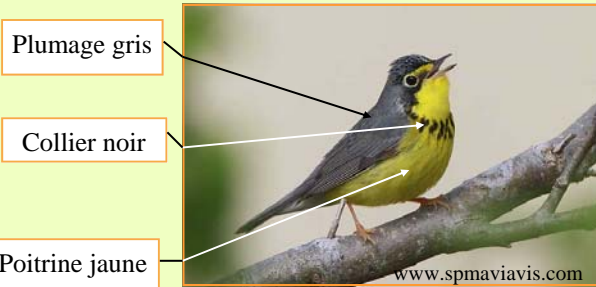
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec
- En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec, il ne peut pas être chassé ou piégé; cette loi protège également le nid et les œufs



Paruline du Canada

Wilsonia canadensis
Canadian Warbler

Fiche technique n° 10



Description, habitat et tendances

- Leurs parties supérieures et leur queue bleu-gris contrastant avec une gorge et une poitrine jaune. Des lignes noires forment un collier autour de la poitrine des oiseaux des deux sexes, mais de manière moins définie chez les femelles
- Les mâles arborent généralement des couleurs plus vives que les femelles et les oiseaux juvéniles
- Occupe diverses forêts de feuillus, de conifères et mixtes dont l'étage arbustif est bien développé
- Plus abondante dans les forêts humides et mixtes

Statut

- Entre 1997 et 2007 l'espèce a décliné de 5,4 % par année, ce qui correspond à un déclin de la population de 43 %
- Ces déclinés sont plus évidents dans les secteurs les plus à l'est de l'aire de reproduction, où vit la majorité de la population

Menaces

1. Pertes d'habitat attribuables à la coupe des forêts marécageuses
2. Pertes d'habitat liées aux activités agricoles et de construction de routes dans la forêt boréale

Mesures de protection :

- Les adultes, les nids et les œufs de la Paruline du Canada sont protégés en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. L'espèce est considérée prioritaire par Partenaires d'envol au Canada et aux États-Unis
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



Pic à tête rouge

Melanerpes erythrocephalus
Red-headed Woodpecker

Fiche technique n° 11

Tête rouge

Poitrine blanche

Triangle blanc sur aile noir

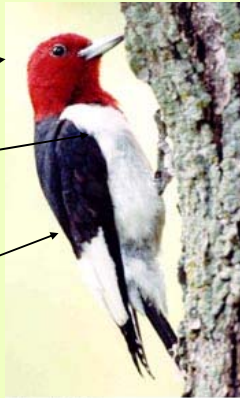
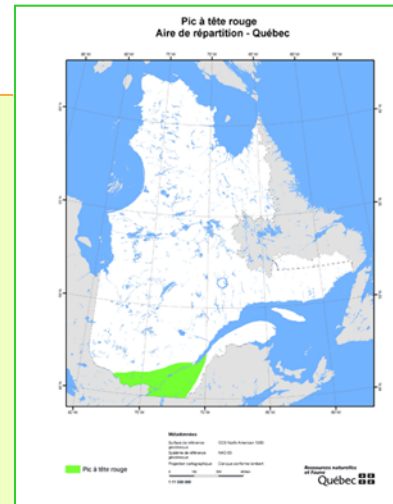


Photo : Bob Roy MRNF



Habitat et tendances

- Niche occasionnellement dans les régions bordant la vallée du sud du Saint-Laurent
- Depuis le début des années 1990, des confirmations de nidification ont été rapportées à moins de dix endroits différents
- En 2005, le nombre de couples nicheurs était estimé à moins de cinq. Le pic à tête rouge fréquentait 29 sites de 1960 à 1996 au Québec, mais seulement sept entre 1997 et 2004. Il n'est maintenant qu'un nicheur sporadique dans la province
- L'espèce passe l'hiver aux États-Unis, bien qu'exceptionnellement, elle peut demeurer au Québec
- L'espèce fréquente les forêts caducifoliées claires et, en particulier, celles qui sont dominées par les chênes et les hêtres
- Les aires ouvertes où elle se reproduit contiennent en général une grande densité d'arbres morts et dispersés procurant un emplacement potentiel pour le nid ou un perchoir

Statut

- La population canadienne est estimée entre 700 et 5 000 couples (soit entre 1 400 et 10 000 individus matures)
- La population est considérée en déclin
- La présence de l'espèce est rare et irrégulière au Québec

Menaces

- Développement anthropologique
- Destruction de l'habitat

Mesures de protection :

- Espèce désignée menacée en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables du Québec
- En 2007, l'espèce a été désignée menacée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)
- Espèce protégée en vertu de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, ainsi que par la Loi fédérale sur les espèces en péril
- Fait l'objet d'un suivi au Québec



Pygargue à tête blanche

Haliaeetus leucocephalus

Bald Eagle

Fiche technique n° 12

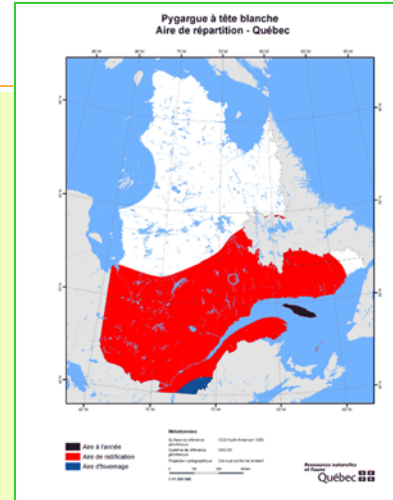
Tête blanche

Plumage brun foncé

Le bec, les yeux, et
les pattes sont jaunes



<http://es.birdwatchingdaily.com/>



Habitat et tendances

- La pygargue à tête blanche recherche des sites possédant des arbres dominants (feuillus ou résineux) à proximité de vastes plans d'eau pour établir un territoire de nidification; souvent on retrouve le pin blanc, le mélèze laricin, le sapin baumier et les épinettes
- La taille normale d'un territoire de nidification varie entre 1 et 2 km² alors que le domaine vital de cette espèce couvre entre 10 et 15 km². Le territoire de nidification comporte un nid principal, des nids alternatifs, des perchoirs et l'accès à un plan d'eau

Statut

- Faible effectif de sa population nicheuse
- Plan de rétablissement de l'espèce publié en 2002, et sa mise en œuvre est en cours de réalisation
- Ne peut pas être chassé ou piégé en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec; de plus, cette loi protège le nid et les œufs de l'espèce

Menaces

1. Perte d'habitat en bordure des grands plans d'eau
2. Pesticides
3. Dérangement par les activités humaines dans les habitats de reproduction
4. L'abattage au fusil et la capture accidentelle par le piégeage

Mesures de protection :

Zone de protection intégrale

- Cercle de 300 mètres de rayon centré sur le nid

Zone tampon

- Bande de 400 mètres qui entoure la zone de protection intégrale

Modalités

- Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans la zone de protection intégrale
- Les activités sont permises dans la zone tampon du 1^{er} septembre au 15 mars, soit en dehors de la période de nidification de l'espèce. Ces activités ne doivent toutefois pas occasionner la mise en place d'infrastructures permanentes (route, bâtiment, etc.)



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Confirmé

Quiscale rouilleux

Euphagus carolinus

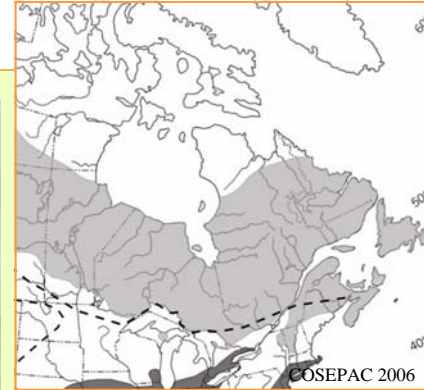
Rusty Blackbird

Fiche technique n° 13

Yeux jaunes

Passereau
de taille
moyenne

Plumage brun
foncé - noir



Habitat et tendances

- L'aire de reproduction du Quiscale rouilleux recouvre de très près la forêt boréale
- Dans ce biome, l'espèce favorise les milieux humides forestiers – ruisseaux à faible débit, tourbières, marais, marécages, étangs de castors, bordures des pâturages
- En hiver, l'espèce occupe principalement les forêts humides et les champs cultivés

Statut

- Les analyses de la tendance à long terme fondées sur le Recensement des oiseaux de Noël indiquent un déclin annuel de 5,1 % depuis 1966
- La population aurait baissé d'environ 85 % depuis le milieu des années 1960

Menaces

La transformation des milieux humides pour l'agriculture ou l'habitation humaine sont les principaux facteurs responsables de la réduction de l'habitat de l'espèce, particulièrement dans son aire d'hivernage

Mesures de protection :

- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec

Râle jaune

Coturnicops noveboracensis

Yellow Rail

Fiche technique n° 14

Plumage est
chamois

Barres noires et
blanches



Habitat et tendances

- Un petit oiseau de marais, qui se reproduit presque exclusivement au Canada
- Niche dans la portion sud du Québec, principalement le long du fleuve Saint-Laurent, jusqu'en Gaspésie, et le long de la rivière Saguenay
- Mentions estivales jusqu'en Abitibi-Témiscamingue
- Niche dans des marais humides dominés par de la végétation graminéoïde basse, se caractérise par la présence de tapis de végétation morte que l'oiseau utilise pour couvrir son nid. Durant la période de migration et en hiver, il occupe une gamme plus étendue de milieux, y compris des marais côtiers, des rizières et des prairies de fauche humides (Cosepac)

Statut

- Très peu de nids ont été découverts jusqu'à présent
- Cet oiseau est parmi les plus rares et le plus méconnu au Québec en raison de son comportement discret et furtif et du type d'habitat qu'il fréquente
- Le râle jaune est protégé en vertu de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, laquelle interdit d'avoir en sa possession un individu ou son nid, ainsi que par la Loi fédérale sur les espèces en péril. Un plan de gestion national est en cours d'élaboration par Environnement Canada

Menaces

1. Perte des habitats humides par endiguement et leur assèchement par drainage ou remblayage
2. Au moins 50 % de l'habitat du râle jaune a disparu des rives du Saint-Laurent au cours du 20^e siècle
3. Il y a des grandes pressions pour les habitats utilisés par l'espèce dans les aires d'hivernage qui sont très restreintes

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet du râle jaune
- Repérage des endroits propices à la localisation de l'espèce, en gardant un œil ouvert sur les indices d'habitat
- Toute occurrence du râle jaune doit être relevée au GPS pour établir des modalités plus précises



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Potentiel

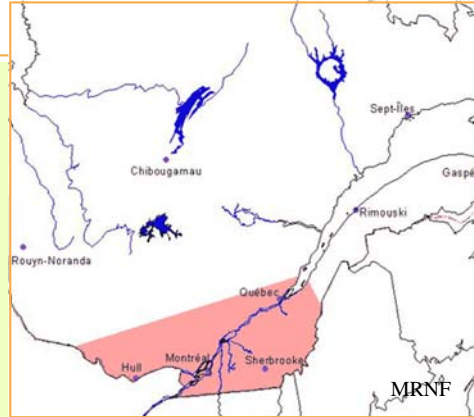
Grenouille des marais

Lithobates palustris
Pickerel Frog

Fiche technique n° 15

Corps brun ou
cuvré

Deux rangées
de taches
rectangulaires
sur le dos



Habitat et tendances

- La grenouille des marais est de taille moyenne; l'adulte mesure 8,7 cm
- Une rangée de taches semblables aux rangées de taches du dos est également présente le long des flancs
- Cette grenouille utilise une grande variété d'habitats terrestres et aquatiques : près de plans d'eau ou de milieux humides tels que les étangs à castor, les ruisseaux d'eau claire, les bras de rivière, les lacs et les tourbières à sphaigne; elle est aussi associée aux terrains montagneux et accidentés
- Cette espèce s'alimente de petits invertébrés, d'insectes et d'araignées qu'elle trouve dans les champs, les prés humides et même en forêt
- Elle hiberne au fond des étangs de faible profondeur et des ruisseaux
- La reproduction de cette espèce se déroule en milieu aquatique, entre mai et juin. Les masses d'œufs sont fixées à la végétation

Statut

- Au Québec, la taille et l'état des populations ne sont pas bien connus actuellement
- Dans les régions de la Mauricie, de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, l'espèce semble être plus rare, étant donné le plus faible nombre d'occurrences dans ces régions

Menaces

1. L'exploitation forestière
2. La fragmentation et la perte de superficies boisées
3. Les développements routiers, agricoles et urbains sont des menaces anthropiques directes au maintien de ses populations

Mesures de protection :

- La grenouille des marais fait l'objet d'un suivi au Québec
- De l'information est disponible à l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ)
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



Salamandre sombre du Nord

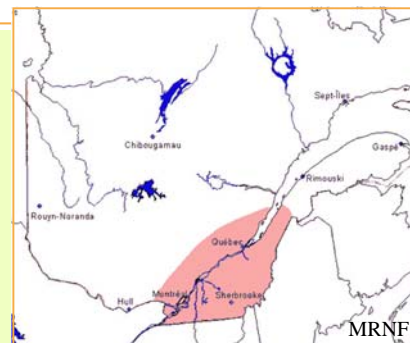
Desmognathus fuscus fuscus

Northern Dusky Salamander

Fiche technique n° 16

Corps brun éparpillé de mouchetures noires

Taches blanches sur le bas des flancs



Habitat et tendances

- Présente dans toutes les régions montagneuses de l'est de l'Amérique du Nord; au Canada, l'aire de distribution se limite presque uniquement au Québec
- Associée aux cours d'eau intermittents, ex. : ruisseaux forestiers
- Vit près des zones de suintement et de résurgence, sur des sols boueux et couverts de mousse, ou sur les rives rocheuses de certaines rivières
- L'accouplement a lieu au printemps et à l'automne, sur terre près du ruisseau où vivent les adultes pendant l'année. La femelle pond ses œufs près de l'eau ou dans un sol saturé d'eau, entre la mi-juin et la fin d'août
- Le domaine vital est très petit : 0,1 à 3,6 m²
- Se déplace peu en hiver; elle reste quand même active sur le fond des ruisseaux ou sous la terre là où l'eau ne gèle pas
- Le salamandre a besoin de garder sa peau moite en tout temps; sa respiration se fait à travers sa peau

Statut

En 1987, l'espèce a été observée pour la première fois dans la région de la Capitale-Nationale, précisément aux abords de la rivière Montmorency

Menaces

1. L'exploitation des eaux souterraines et la modification du régime hydrique provoquent l'assèchement des eaux de surface
2. Les perturbations d'habitat engendrées par les interventions forestières, par l'aménagement d'infrastructures le long des rives de cours d'eau de même que par la pollution, représentent des menaces à la survie de l'espèce
3. Les barrages hydroélectriques et les activités récréatives impliquant l'utilisation de véhicules tout-terrain ont également un impact

Mesures de protection :

- Un plan d'intervention sur les salamandres de ruisseaux du Québec a été produit en 2003 (*à consulter pour clarifications*)

Zone de protection

- La zone de protection établie est dite « riveraine » lorsqu'une observation est associée à un cours d'eau permanent ou intermittent cartographié
- La zone de protection est « circulaire » lorsqu'il n'y a aucun cours d'eau associé au point d'observation

Modalités

- Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans la zone de protection intégrale, mais certaines activités d'aménagement forestier sont autorisées dans les zones de protection riveraine et circulaire
- La taille de la zone intégrale varie en fonction de l'intensité des traitements sylvicoles pratiqués et du type de zones : zone de protection riveraine ou zone de protection circulaire



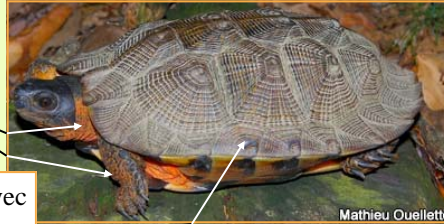
Tortue des bois

Glyptemys insculpta
Wood Turtle

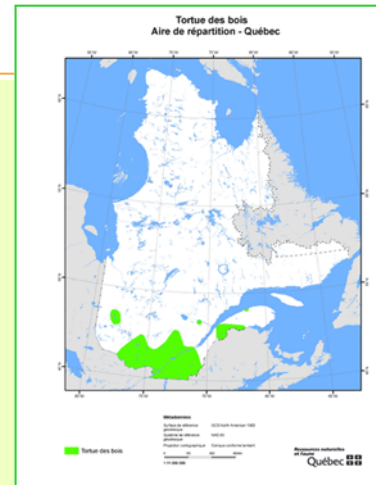
Fiche technique n° 17

Cou et pattes
orange

Plastron jaune avec
taches noires



Mathieu Ouellette



Habitat et tendances

- Au Québec, la répartition de cette tortue terrestre est irrégulière et est associée aux rivières sinueuses dont le fond est sablonneux et pierreux
- Elle passe l'été dans les bois clairs et les parterres de coupe, à proximité de plans d'eau où elle retourne au besoin pour régulariser sa température corporelle
- Elle traverse occasionnellement des champs situés entre une rivière principale ou des étangs et les bosquets d'arbres ou d'arbustes qui les entourent
- Elle est souvent associée aux aulnaies basses qui bordent les cours d'eau

Statut

- Des inventaires ont permis de constater la présence de populations de tortue dans une quinzaine de rivières en Outaouais, Mauricie, Montérégie, Estrie, Lanaudière et Chaudière-Appalaches. Il est possible que la tortue des bois se retrouve dans le territoire de la Seigneurie de Beaupré, étant donné le vaste réseau de rivières présentes dans le territoire

Menaces

1. Dégradation et destruction de son habitat
2. Accroissement de l'activité humaine (dérangement), mortalité accidentelle (routes, machinerie agricole)
3. Destruction des nids par des prédateurs et capture d'individus à des fins de collection et de commerce

Mesures de protection :

Zone de protection

- Bande de 200 mètres de large, de chaque côté du cours d'eau, sur 3 kilomètres de long en amont et en aval du point d'observation

Modalités

- Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans la zone de protection pendant la période d'activité de la tortue des bois, soit du 31 mars au 15 novembre
- Certaines activités sont permises dans la zone de protection pendant la période d'hibernation de la tortue des bois, soit entre le 15 novembre et le 31 mars
- Les travaux doivent être réalisés de façon à conserver un habitat optimal pour cette espèce et à ne pas restreindre ses déplacements en période d'activité



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

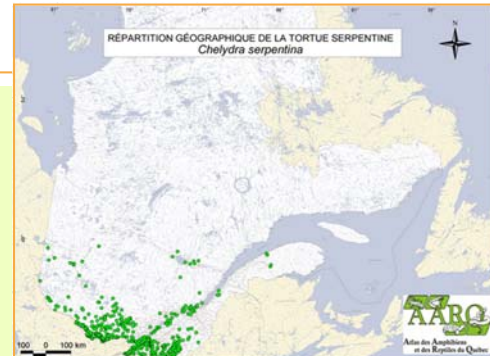
Confirmé

Tortue/chélydre serpentine

Chelydra serpentina serpentina

Common Snapping Turtle

Fiche technique n° 18



Habitat et tendances

- Cette espèce de tortue est la plus primitive et la plus grosse des tortues d'eau douce qui se trouvent au Québec
- Sa carapace est parcourue par trois carènes et elle a une ligne pale qui relie l'œil au cou
- La queue est longue et ornée d'écaillures triangulaires lui donnant l'apparence d'une scie
- La carapace peut atteindre environ 50 cm
- L'habitat préféré de la tortue serpentine est un milieu aquatique où l'eau se déplace lentement, avec un fond vaseux mou et une végétation aquatique dense (COSEPAC)
- Les populations s'établissent le plus souvent dans des étangs, des marécages et des baies peu profondes, le long de berges de rivières, dans des cours d'eau lents ou dans des zones combinant plusieurs de ces milieux (COSEPAC)

Statut

- Commun au sud du Québec
- Déclin dans la population

Menaces

1. Mortalité due aux collisions avec les véhicules
2. Commerce illégal des animaux sauvages
3. Chasse (avec ou sans permis)
4. Mortalité liée aux activités de pêche
5. Blessures infligées par les hélices des bateaux
6. Contamination chimique réduisant le succès de reproduction
7. Dégradation et perte d'habitat

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la tortue serpentine
- Interdit de chasser la tortue au Québec
- Géolocaliser chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec
- De l'information est disponible dans l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ)

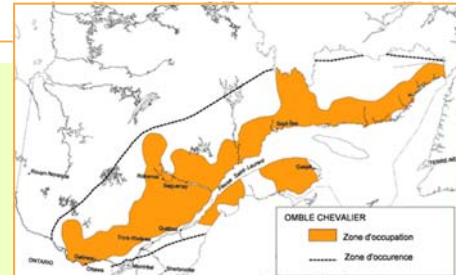
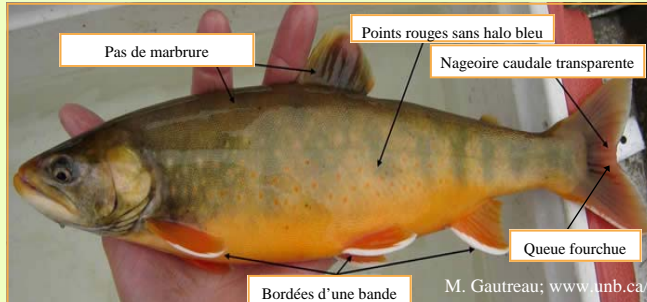


Omble chevalier oquassa

Salvelinus alpinus oquassa

Landlocked Arctic Char

Fiche technique n° 19



MRNF

Habitat et tendances

- Cette espèce constitue un vestige des populations anadromes qui vivaient jadis dans la mer de Champlain et l'océan Atlantique, il y a environ 12 000 ans, et représente une grande valeur sur le plan génétique et patrimonial
- Cette espèce est rencontrée au sud du Québec et est isolée en eau douce depuis le retrait des glaciers

Statut

- Cette espèce n'est pas populaire comme espèce d'intérêt sportif
- Elle est présente dans le territoire de la Seigneurie de Beupré et ressemble un peu à l'omble de fontaine

Menaces

1. La destruction de l'habitat (eutrophisation des plans d'eau surtout reliée au développement de la villégiature)
2. Introduction d'espèces compétitrices
3. l'acidification des lacs cause en majeure partie leur déclin

Mesures de protection :

- Dans la zone de 0 à 500 m entourant les lacs inscrits dans le système d'information du CDPNQ :
 - Respect du RADF
 - Aucune récolte dans les marécages arborescents riverains de types écologiques sapinière à bouleau hydrique (MS18), sapinière à érable rouge hydrique (MS68) et sapinière à thuya (RS18)
 - Aucune circulation d'engins forestiers dans les bandes de 20 m
 - Récolte partielle permise en conservant 700 tiges marchandes à l'hectare
 - Nouveau chemin à plus de 60 m du lac désigné
 - La construction, l'amélioration ou la réfection d'un pont ou ponceau n'est permise que du 15 juin au 15 septembre

Belette pygmée

Mustela nivalis

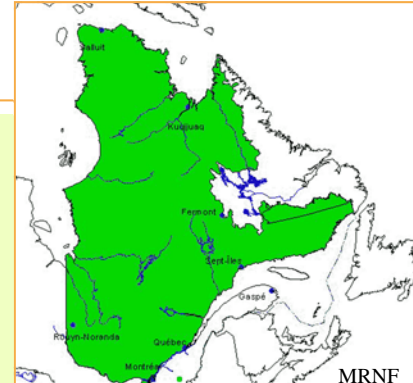
Least Weasel

Fiche technique n° 20

Forme fuselée

En été : pelage
brun et abdomen
blanc

En hiver : pelage
tout blanc



Habitat et tendances

- Dans le sud du Québec, la belette pygmée recherche les milieux ouverts tels que les régions marécageuses, les berges, les cours d'eau et les broussailles
- La belette pygmée occupe un domaine d'une superficie approximative d'un hectare et s'éloigne rarement à plus de 100 m de son gîte qu'elle aménage dans un terrier de campagnol

Statut

- Considérée comme rare dans l'ensemble du Québec
- Les populations montrent occasionnellement de grandes fluctuations régularisées par la densité des proies

Menaces

1. C'est possible que l'espèce subisse les contrecoups de la lutte contre les ravageurs forestiers, ingérant du fait même des doses d'insecticides tous les jours de sa période d'activité
2. Perte d'habitat

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la belette pygmée
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



Campagnol des rochers

Microtus chrotorrhinus

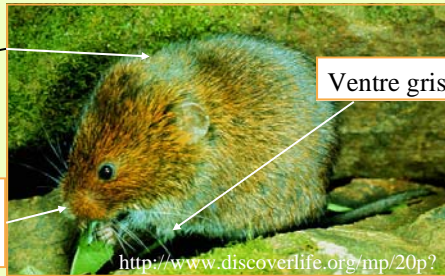
Rock Vole

Fiche technique n° 21

Dos brun

Ventre gris

Museau orangé
ou roux



<http://www.discoverlife.org/mp/20p?>



MRNF

Habitat et tendances

- Sa présence est mentionnée au Labrador, dans les montagnes du centre du Québec jusqu'au sud-ouest de l'Ontario ainsi que dans la région des Appalaches, depuis la Caroline du Nord et le Tennessee jusqu'à la péninsule gaspésienne et le Nouveau-Brunswick
- Il est associé aux falaises et aux affleurements rocheux, aux abords de clairières dans les régions montagneuses, près des talus humides, entre les rochers couverts de mousse et près des points d'eau
- Actif toute l'année, le campagnol creuse des terriers peu profonds et se fraie des sentiers entre les rochers
- À l'intérieur de son aire de répartition, il vit en petites colonies isolées les unes des autres

Statut

- Le campagnol des rochers est l'une des espèces les plus rares parmi les petits mammifères du Canada
- Une forte densité au sein des populations n'a jamais été observée
- Au Québec, l'espèce fait l'objet d'études plus approfondies depuis 1996

Menaces

Des données supplémentaires sont nécessaires pour mieux identifier les menaces pesant sur cette espèce

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet du campagnol des rochers
- Géolocaliser chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Confirmé

Campagnol-lemming de Cooper

Synaptomys cooperi

Southern Bog Lemming

Fiche technique n° 22

Pelage brun
clair sur le dos

Pelage gris
argenté sur
l'abdomen



Habitat et tendances

- Seulement présent dans l'est de l'Amérique du Nord, sa répartition est limitée au nord par le domaine climacique de la pessière
- L'espèce fréquente les tourbières à sphaignes et à éricacées, les marais herbeux, les forêts mixtes humides entourant des tourbières
- Nidification à la surface du sol, à l'abri d'une touffe de végétation ou d'une souche, ou au fond d'un terrier
- Domain vital : entre 0,04 à 0,32 ha, celui du mâle étant généralement plus étendu que celui de la femelle

Statut

- Espèce rare au Canada, qui ne se trouve que sporadiquement dans les habitats propices
- Peu de données à son sujet

Menaces

Des données supplémentaires sont nécessaires à l'identification des menaces pesant sur cette espèce

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet du campagnol-lemming
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



Caribou des bois, écotype forestier

Rangifer tarandus caribou

Woodland Caribou, forest dwelling type

Fiche technique n° 23

Pelage blanc au cou

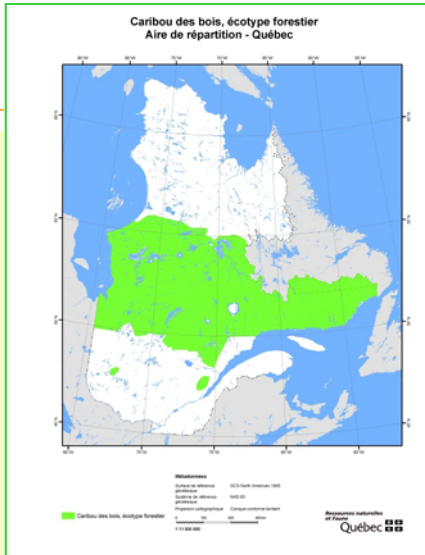
Porte des bois



Sabots concaves



MRNF



Habitat et tendances

- Vit dans la forêt boréale
- La nourriture principale en hiver est le lichen terrestre qui est abondant en forêt boréale
- Les types d'habitats utilisés par le caribou forestier varient en fonction des saisons, de la disponibilité de la nourriture, des risques de prédation, de la tranquillité du milieu et, possiblement, de la quantité d'insectes piqueurs. L'hiver, les caribous se concentrent principalement dans les forêts matures de résineux, avec ou sans lichens
- Lors de la mise bas en été, les femelles choisissent différents types d'habitats dont les peuplements jeunes et ouverts et les tourbières
- Le domaine vital du caribou forestier peut varier de 32 à 1 470 km², selon les individus et les populations

Statut

- Harde était estimée à 84 individus
- Dans l'ensemble du Québec, les inventaires aériens réalisés au cours des dernières décennies révèlent des densités relativement faibles de l'ordre de 1 à 3,5 caribous / 100 km²

Menaces

La récolte forestière affecte le caribou forestier en compromettant la production de lichens et en perturbant les grands massifs de forêt mature qui lui procurent la quiétude et une protection contre les prédateurs

Mesures de protection :

- Chasse interdite depuis 2001
- Plusieurs mesures de rétablissement ont été mises en œuvre depuis 2005 (voir le plan d'aménagement le plus récent)
- Aucune intervention dans les pessières à cladonie sur le TSB
- Favoriser l'éclaircie précommerciale pour limiter l'effeuillement dans la zone de préoccupation
- Limiter les coupes forestières dans la zone de préoccupation



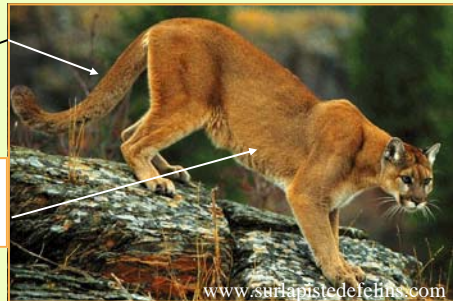
Cougar de l'Est

Puma concolor cougar

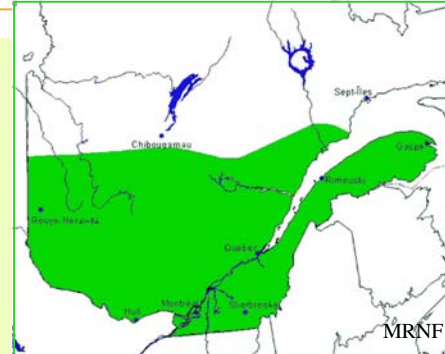
Cougar

Fiche technique n° 24

Longue
queue



Pelage fauve
uniforme



Habitat et tendances

- *Puma concolor cougar* est la sous-espèce de *Puma concolor*, on la retrouve dans le sud-est du Canada
- Sa répartition coïncide avec le territoire occupé par les cerfs, sa source de nourriture principale

Statut

Le cougar avait apparemment disparu dès la seconde moitié du XIX^e siècle, mais une faible population semble encore subsister dans une partie de son aire de répartition historique

Menaces

1. Victime de persécution sévère pendant près de deux siècles (pour sa fourrure)
2. Puisque cette espèce passe l'hiver en torpeur dans une caverne ou une mine, elle est sensible au dérangement par les humains lors de cette période
3. La perte d'habitat par la diminution de chicots pourrait également lui être défavorable

Mesures de protection :

- Géolocaliser chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec

Chauve-souris argentée

Lasionycteris noctivagans

Silver-haired Bat

Fiche technique n° 25

Pelage brun foncé
ou noir

L'extrémité des poils du
dos est argentée



Habitat et tendances

- Occupe principalement les régions boisées où elle chasse en vol les insectes le long des lacs et au-dessus des étangs
- Durant le jour, elle s'abrite dans un arbre, suspendue à une branche la tête en bas ou cachée dans une fissure de l'écorce
- Elle arriverait dans les régions du Québec vers la fin mai, donnerait naissance à ses petits en juin et juillet (habituellement deux) et émigrerait en août et septembre
- L'automne venu, les individus de la population dans l'est du Québec migrent vers leurs refuges d'hiver aux États-Unis

Statut

- N'a été rapportée que quelques fois
- N'existe cependant pas de données pouvant nous renseigner quant aux fluctuations des populations au Québec

Menaces

Possible que cette espèce subisse les contrecoups de la lutte contre les ravageurs forestiers, ingérant du fait même des doses d'insecticides

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la chauve-souris argentée
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



Chauve-souris brune

Myotis lucifugus

Little Brown Bat

Fiche technique n° 26

Peut être brun foncé, brun doré, rouge et olive

Syndrome du museau blanc (*Geomyces destructans*)

Envergure : 6 à 10 cm



Statut

- Le 3 février 2012, le COSEPAC a désigné cette espèce en voie de disparition en raison du taux de mortalité sans précédent causée par le champignon du syndrome du museau blanc
- Effondrement des population observé en raison du syndrome du museau blanc
- La maladie se propage à des vitesses se situant entre 200 et 400 km par année

Habitat et tendances

- La population a connu un déclin précipité en raison de la propagation rapide du syndrome du museau blanc. Cette maladie a pour effet d'interrompre l'hibernation des chauves-souris affectées, épuisant ainsi leurs réserves de graisses nécessaires pour traverser l'hiver.
- Vit dans les arbres, sous les pierres, dans les piles de bois et dans les cavernes.
- De façon générale, on les retrouve dans les boisés près de l'eau. La chauve-souris brune vit en Amérique.
- Commence son hibernation en septembre jusqu'à la mi-mai
- La chauve-souris brune peut avoir une longévité de 30 ans.

IL EST INHABITUEL D'OBSERVER DES CHAUVES-SOURIS EN VOL EN PLEIN JOUR

Menaces

1. Syndrome du museau blanc
2. La perte d'habitat par la diminution de chicots pourrait également lui être défavorable
3. Sensible au dérangement par les humains lors de cette période

Mesures de protection :

- Il n'existe pas de traitement contre le syndrome du museau blanc ni de moyen de prévention de sa transmission. Des travaux sont en cours pour réduire ou éliminer la possibilité de transfert du champignon par les humains en réduisant les visites de grottes.
- Un Plan national de gestion du syndrome du museau blanc chez les chauves-souris au Canada est présentement en élaboration.
- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la pipistrelle de l'est et du syndrome du museau blanc.



Chauve-souris cendrée

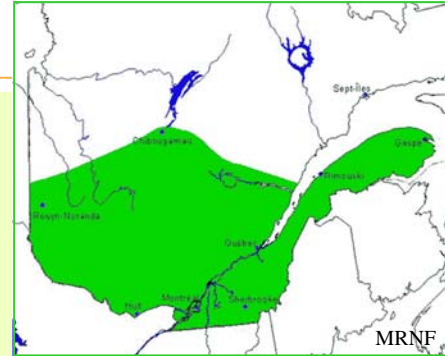
Lasiurus cinereus

Hoary Bat

Fiche technique n° 27

Pelage brun; chaque poil se termine par du blanc cendré

Gorge jaune



Statut

Aucune donnée n'existe pouvant nous renseigner quant aux fluctuations de ses populations au Québec

Habitat et tendances

- Elle habite en général les régions boisées et semi-boisées et chasse principalement les papillons de nuit au-dessus des clairières et des plans d'eau
- Durant l'été, elle utilise les arbres comme lieu de repos
- L'automne venu, elle migre vers le sud des États-Unis et les Caraïbes où elle passe l'hiver

Menaces

1. C'est possible que l'espèce subisse les contrecoups de la lutte contre les ravageurs forestiers, ingérant du fait même des doses d'insecticides tous les jours de sa période d'activité
2. Perte d'habitat causée par la diminution de chicots pourrait lui être nuisible

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la chauve-souris cendrée
- Géolocaliser chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



Chauve-souris nordique

Myotis septentrionalis

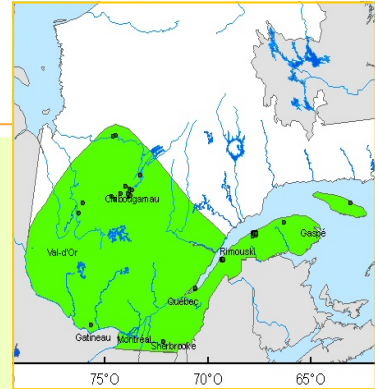
Northern Long-eared Myotis

Fiche technique n° 28

Pelage brun

Oreilles plus longues que celles des autres chauves-souris

Envergure : 23 à 26 cm



Habitat et tendances

- La population a connu un déclin précipité en raison de la propagation rapide du syndrome du museau blanc. Cette maladie a pour effet d'interrompre l'hibernation des chauves-souris affectées, épuisant ainsi leurs réserves de graisses nécessaires pour traverser l'hiver.
- Se retrouve dans l'ensemble de l'est de l'Amérique du Nord.
- Fréquente les campagnes, l'orée des bois et les voisinage des bâtiments.
- L'été, elle s'installe souvent sous l'écorce des arbres ou dans des cavernes.
- Très sensible au froid, elle hiberne dès les premières gelées d'octobre.

Statut

- Le 3 février 2012, le COSEPAC a désigné cette espèce en voie de disparition en raison du taux de mortalité sans précédent causée par le champignon du syndrome du museau blanc
- Effondrement des population observé en raison du syndrome du museau blanc
- La maladie se propage à des vitesses se situant entre 200 et 400 km par année

IL EST INHABITUEL D'OBSERVER DES CHAUVES-SOURIS EN VOL EN PLEIN JOUR

Menaces

1. Syndrome du museau blanc
2. La perte d'habitat par la diminution de chicots pourrait également lui être défavorable
3. Sensible au dérangement par les humains lors de cette période

Mesures de protection :

- Il n'existe pas de traitement contre le syndrome du museau blanc ni de moyen de prévention de sa transmission. Des travaux sont en cours pour réduire ou éliminer la possibilité de transfert du champignon par les humains en réduisant les visites de grottes.
- Un Plan national de gestion du syndrome du museau blanc chez les chauves-souris au Canada est présentement en élaboration.
- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la pipistrelle de l'est et du syndrome du museau blanc.
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec.



Chauve-souris rousse

Lasiurus borealis

Red Bat

Fiche technique n° 29



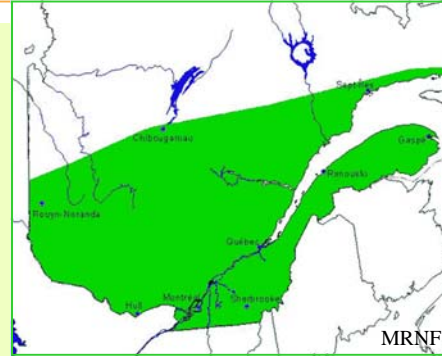
Brunâtre



Brun-roux



Brock Fenton: MRNF



Habitat et tendances

- En été, durant le jour, elle se repose généralement suspendue à une branche d'arbre ou de buisson
- Elle chasse la nuit les coléoptères, les sauterelles, les papillons de nuit et les mouches
- Vers le début de septembre, cette chauve-souris migre en groupe vers le sud, se rendant dans les zones où il n'y a presque jamais de gel
- Elle hiberne dans le feuillage des arbres, dans les arbres creux contenant d'anciens trous de pics ou sous l'écorce
- Elle est de retour vers la fin mai

Statut

Rarement observée ou identifiée, donc la tendance de ses populations au Québec n'est pas connue

Menaces

1. C'est possible que l'espèce subisse les contre-coups de la lutte contre les ravageurs forestiers, incluant du fait même des doses d'insecticides tous les jours de sa période d'activité
2. Perte d'habitat

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la chauve-souris rousse
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec

Pipistrelle de l'Est

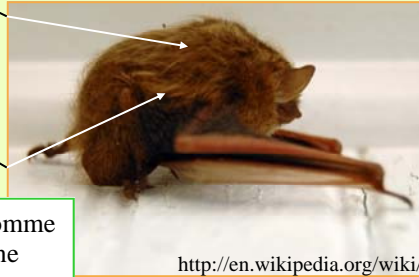
Perimyotis subflavus
Eastern Pispistrelle

Fiche technique n° 30

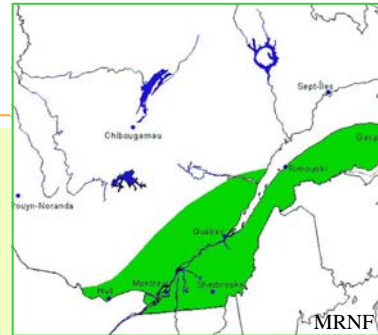
Teinte brun-roux

Chaque poil de son corps est tricolore

Vol lent et saccadé comme le papillon nocturne



<http://en.wikipedia.org/wiki/>



Statut

- Le 3 février 2012, le COSEPAC a désigné cette espèce en voie de disparition en raison du taux de mortalité sans précédent causée par le champignon du syndrome du museau blanc
- Effondrement des populations observé en raison du syndrome du museau blanc
- La maladie se propage à des vitesses se situant entre 200 et 400 km par année

Habitat et tendances

- La population a connu un déclin précipité en raison de la propagation rapide du syndrome du museau blanc. Cette maladie a pour effet d'interrompre l'hibernation des chauves-souris affectées, épuisant ainsi leurs réserves de graisses nécessaires pour traverser l'hiver.
- Se retrouve dans l'ensemble de l'est de l'Amérique du Nord.
- Fréquente les campagnes, l'orée des bois et les voisinage des bâtiments.
- L'été, elle s'installe dans les fentes des rochers, les cavernes, les chicots et le feuillage des arbres.
- Très sensible au froid, elle hiberne dès les premières gelées d'octobre.

IL EST INHABITUEL D'OBSERVER DES CHAUVES-SOURIS EN VOL EN PLEIN JOUR

Menaces

1. Syndrome du museau blanc
2. La perte d'habitat par la diminution de chicots pourrait également lui être défavorable
3. Sensible au dérangement par les humains lors de cette période

Mesures de protection :

- Il n'existe pas de traitement contre le syndrome du museau blanc ni de moyen de prévention de sa transmission. Des travaux sont en cours pour réduire ou éliminer la possibilité de transfert du champignon par les humains en réduisant les visites de grottes.
- Un Plan national de gestion du syndrome du museau blanc chez les chauves-souris au Canada est présentement en élaboration.
- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la pipistrelle de l'est et du syndrome du museau blanc.
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec.

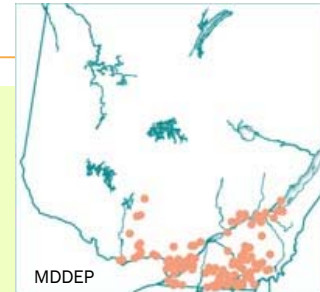


Ail des Bois

Allium tricoccum

Wild Leek

Fiche technique n° 32



Description et habitat

- Plante herbacée vivace, issue d'un bulbe tunique, ovoïde-conique, de 2 à 6 cm de longueur
- Feuilles 1 à 3, elliptiques, pétiolées, basilaires, semblables à celles du muguet, mesurant de 10 à 30 cm de longueur et de 2 à 6 cm de largeur
- Fleurs 3 à 25, petites, blanchâtres, formant une ombelle hémisphérique au sommet d'une hampe dressée de 15 à 40 cm de hauteur
- Fruit : une capsule à 3 loges, chacune contenant une grosse graine sphérique noire et lisse, de 2,5 mm de diamètre
- Toute la plante sent et goûte l'ail
- Forêts dominées par l'érable à sucre, dans les mi-versants, les bas de pente et en bordure des cours d'eau, sur des sols bien ou modérément bien drainés, riches en éléments minéraux

Statut

- Dans le territoire québécois, on en connaît plus de 200 occurrences, dont 60 sont historiques (dernières observations datant de plus de 25 ans) et 11 autres considérées comme disparues. La plupart des occurrences possèdent un effectif inférieur au minimum viable estimé à 1000 individus
- L'espèce est considérée rare selon le Guide des plantes rares du Québec méridional

Menaces

Le développement urbain et agricole ainsi que la cueillette des bulbes en grande quantité ont occasionné une diminution importante des effectifs de l'ail des bois au Québec

Mesures de protection :

- Depuis 1995, l'ail des bois bénéficie, à titre d'espèce vulnérable, d'une protection juridique au Québec. Son commerce est interdit et seule sa récolte en petite quantité, soit un maximum de 50 bulbes par personne par année, est autorisée à l'extérieur des milieux protégés.

Mesures spécifiques :

- Réduire au minimum les sentiers créés par la machinerie, lorsque l'espèce aura complété son cycle vital et que sa survie sera assurée par des organes souterrains, à compter de la fin de l'automne et de préférence lorsque le sol est gelé
- Ne pas construire de chemin ou sentier
- Ne pas faire des travaux de drainage et d'égouttement
- La conversion des peuplements est découragée
- Ne pas faire du scarifiage
- Lorsqu'on ouvre le couvert forestier, c'est important de préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol



Arnica à aigrette brune

Arnica lanceolata subsp. *Lanceolata*
Lanceleaf Arnica

Pétales jaunes



Normand Dignard, MRNF



Description et habitat

- Plante herbacée vivace, à long rhizome. Tiges solitaires ou en groupes denses, atteignant de 20 à 50 cm de hauteur, simples ou ramifiées, villeuses et souvent glanduleuses dans la partie supérieure
- L'arnica à aigrette brune croît en pleine lumière et requiert un certain degré d'humidité. Les individus sont habituellement dispersés le long des rives et ne forment que rarement des colonies
- Sans être calcicole, cette plante est associée la plupart du temps à des formations rocheuses basiques

Statut

- Le Québec abrite à lui seul plus des trois quarts des populations mondiales de l'arnica à aigrette brune
- Actuellement, 55 populations ont été répertoriées, dont seulement 11 comptent plus de 100 individus
- Endémique dans le nord-est de l'Amérique
- L'espèce est considérée rare selon le Guide des plantes rares du Québec méridional

Menaces

1. Perte d'habitat
2. Isolement des populations
3. Seules les populations situées plus au sud bénéficient d'une protection légale en raison de leur isolement et de leur petite taille

Mesures de protection :

- Depuis 2010, ces populations isolées ou disjointes bénéficient d'une protection juridique au Québec.
- Le Séminaire impose les règles suivantes : la coupe forestière est interdite dans la zone de protection intégrale (20 m de rayon autour de chaque occurrence). Pas de zone tampon.
- Pour l'arnica à aigrette brune qui croît probablement sur des rochers humides en bordure d'un cours d'eau, une distance de 20 m est adéquate pour assurer sa protection.
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec.



Calypso bulbeux

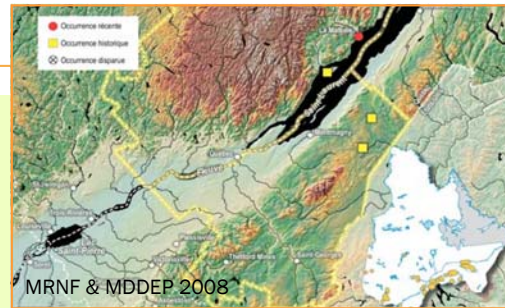
Calypso bulbosa var. *americana*

Calypso, Fairy Slipper

Fiche technique n° 34



Normand Dignard, MRNF



Description et habitat

- Plante herbacée vivace, 5-20 cm de haut, issue d'un petit corme bulbeux pourvu de quelques racines charnues
- Feuille unique, basilaire, plissée en longueur, mate, arrondie de 3-6 cm
- Fleur solitaire; pétale et sépales roses; labelle gonflé, de 15-23 mm de long, panaché de pourpre et de blanc
- Peut être observé dans des peuplements ombragés ou semi-ouverts. On le retrouve dans des cédrières pures et cédrières à mélèze sur tourbe ou, plus au nord, sapinières à épinette blanche ou à bouleau blanc ou bien pessières à mousses et landes maritimes, en milieu calcaire

Statut

L'espèce est considérée rare selon le Guide des plantes rares du Québec méridional

Menaces

1. Perte d'habitat
2. Isolement des populations
3. Seules les populations situées plus au sud bénéficient d'une protection légale en raison de leur isolement et de leur petite taille

Mesures de protection :

- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



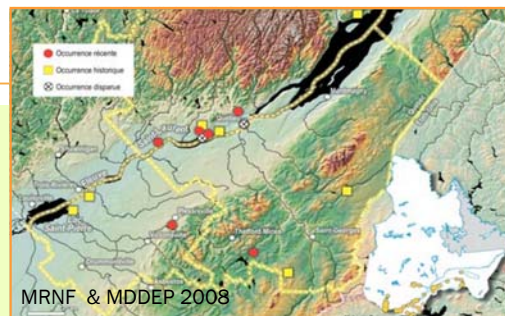
SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Potentiel

Cypripède royal

Cypripedium reginae
Showy Lady's-Slipper

Fiche technique n° 35



Description et habitat

- Plante herbacée vivace
- Tige robuste de 40-80 cm de haut
- Fleurs 1-4, sous-tendues par une bractée foliacée lancéolée; sépales blancs
- Labelle très gonflé, rose, panaché et strié de blanc
- Se retrouve dans des tourbières minérotrophes arbustives, mélézins, cédrières et marécages calcaires, partiellement ouverts ou semi-ouverts, fens boisés conifériens; plante calcicole et facultative des milieux humides

Statut et distribution

- Répartition sporadique
- Au Québec, il y'a près de 80 occurrences; 7 d'entre elles sont disparues, 15 se trouvent dans la région de la Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et la Mauricie

Menaces

1. Plante intolérante à l'assèchement du sol
2. Nombre restreint d'individus dans les populations
3. Seules les populations situées plus au sud bénéficient d'une protection légale en raison de leur isolement et de leur petite taille

Mesures de protection :

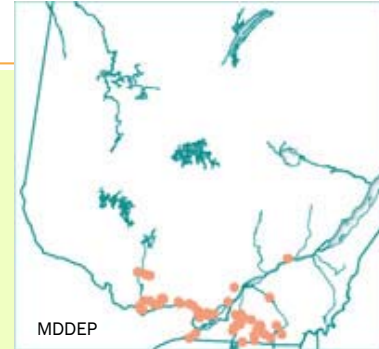
- Géolocaliser chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec

Ginseng à cinq folioles

Panax quinquefolius
American Ginseng

Fiche technique n° 38

Fruits rouge vif



Description et habitat

- Plante herbacée vivace, issue d'un rhizome grêle rattaché à une racine tubéreuse souvent fourchue
- Tige dressée, de 20–60 cm de hauteur, portant un verticille de 1 à 4 feuilles composées de 3 à 5 folioles obovées–oblongues, acuminées, finement dentées, de 6 à 15 cm de longueur et reliées comme les doigts d'une main
- Fleurs : 6 à 20, minuscules d'un blanc verdâtre, formant une ombelle s'élevant du centre du verticille de feuilles
- Fruit : une drupe d'un rouge vif à maturité et contenant de 1 à 3 graines
- Vit dans les érablières à érable à sucre méridionales où l'on trouve plusieurs espèces arborescentes comme le caryer cordiforme et le frêne blanc

Statut

- Au Québec, la situation du ginseng à cinq folioles se révèle extrêmement précaire. Des inventaires récents ont révélé la disparition d'une dizaine de populations
- La majorité des soixantaine d'occurrences actuelles correspond à des populations dont la taille se situe en deçà du minimum viable évalué à 172 individus
- L'espèce est considérée rare selon le Guide des plantes rares du Québec méridional

Menaces

1. Coupe forestière
2. Construction de sentiers
3. Cueillette

Mesures de protection :

- Réaliser les travaux manuellement ou encore en réduisant au minimum l'emploi de la petite machinerie, lorsque l'espèce aura complété son cycle vital et que sa survie sera assurée par des organes souterrains, à compter de la fin de l'automne et de préférence lorsque le sol est gelé
- Ne pas ouvrir le couvert forestier, garder l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol
- L'aménagement forestier est donc proscrit dans les limites occupées par le ginseng pour les populations de grande importance (plus de 200 plants) et qu'une récolte partielle à 35 % peut être réalisée en périphérie (30 mètres)
- L'ébranchage et l'écimage également devraient être proscrits pour préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol
- Aucune activité de scarifiage
- Travaux de drainage et d'égouttement sont à proscrire dans l'habitat occupé par l'espèce
- Ne pas faire de chemin ou sentier dans l'habitat occupé par l'espèce

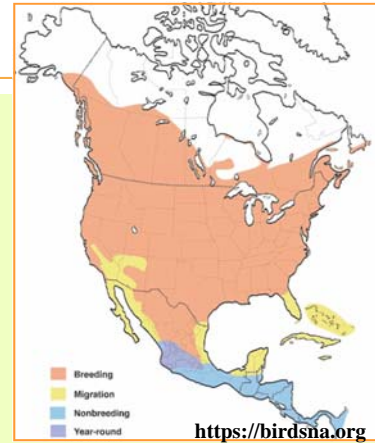
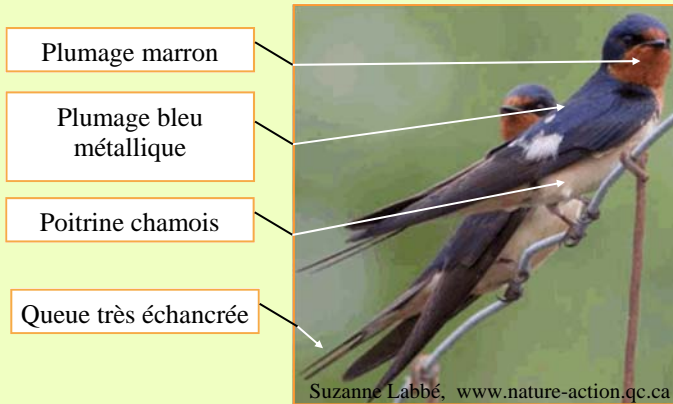


Hirondelle rustique

Hirundo rustica

Barn Swallow

Fiche technique n° 42



Description, habitat et tendances

- Facilement reconnaissable à son plumage bleu métallique sur le dos et la tête, chamois sur la poitrine et marron sur le front et la gorge ainsi que sa queue très échancrée
- S'alimente en vol, seule ou en petits groupes, à basse altitude au dessus des milieux ouverts et des eaux libres pour attraper des insectes volants
- Nid construit avec de la boue sur les parois rocheuses ou les constructions humaines à l'abri des intempéries
- Sites de nidification et d'alimentation à proximité des milieux ouverts comme les terres agricoles, les terres humides, les emprises, les grandes clairières forestières, les zones de chalets, les îles, les dunes de sable et la toundra subarctique

Statut

- Relevé des oiseaux nicheurs (BBS) de l'Amérique du Nord a indiqué des déclinés importants : -4 % / année entre 1999-2009
- La migration automnale commence vers la fin d'août et se prolonge jusqu'à la première semaine de novembre

Menaces

1. Perte d'habitats de nidification et d'alimentation
2. Déclin des populations d'insectes
3. Changements climatiques
4. Parasitisme
5. Compétition interspécifique pour les sites de nidification
6. Exposition aux pesticides

Mesures de protection :

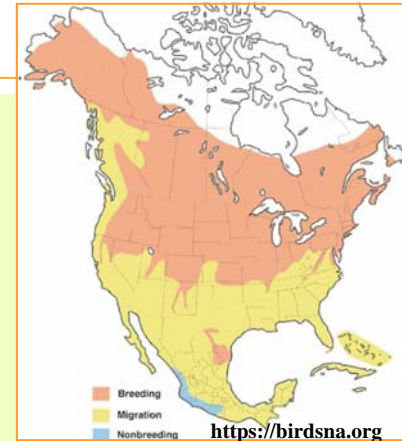
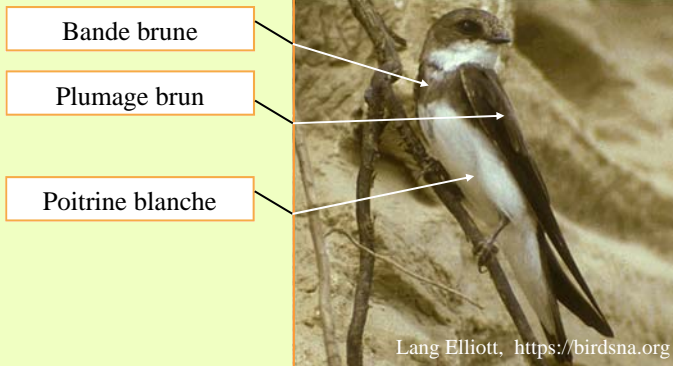
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec
- En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec, elle ne peut pas être chassée ou piégée; cette loi protège également le nid et les œufs



Hirondelle de rivage

Riparia riparia
Bank Swallow

Fiche technique n° 43



Description, habitat et tendances

- Plumage brun sur le dos et blanc avec une bande brune sur la poitrine
- Se distingue des autres hirondelles en vol par ses battements d'ailes rapides et irréguliers et par son cri, un gazouillis bourdonnant presque constant
- S'alimente en vol, seule ou en petits groupes, à basse altitude au dessus des milieux ouverts et des eaux libres pour attraper des insectes volants
- Niche dans des terriers qu'elle creuse dans les talus verticaux, notamment les berges des cours d'eau, les falaises le long des lacs, les carrières d'agrégats, les bordures de route et les amoncellements de terre. Recherche les substrats composés d'un mélange de sable et de limon pour creuser ses terriers de nidification

Statut

- Relevé des oiseaux nicheurs (BBS) de l'Amérique du Nord a indiqué des déclinis importants : -7 % / année entre 2001-2011
- La migration automnale survient vers la fin d'août et au début septembre

Menaces

1. Perte d'habitats de reproduction et d'alimentation
2. Destruction de nids durant l'excavation d'agrégats
3. Changements climatiques
4. Exposition aux pesticides

Mesures de protection :

- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec
- En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec, elle ne peut pas être chassée ou piégée; cette loi protège également le nid et les œufs



Psithyre bohémien

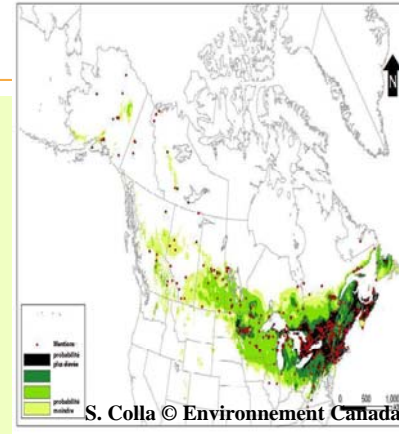
Bombus bohemicus

Gypsy Cuckoo Bumble Bee

Fiche technique n° 44

Poils de la tête noirs

Postérieur blanc



Description, habitat et tendances

- Le corps de l'insecte est garni de poils allant du jaune passant par le blanc et par le noir. Le bout de l'abdomen est très recourbé comme toutes les espèces de psithyres.
- Les femelles se différencient des autres espèces du genre psithyres par les poils qu'elles ont sur la tête qui sont régulièrement foncés. De plus, la partie postérieure de l'abdomen est généralement blanche.
- Butineur se nourrissant de nectar des espèces de fleurs qui poussent en milieu boisé.
- Parasite social, habitant dans des nids de bourdons hôtes. Ils nichent dans des terriers de rongeurs abandonnés. Ceux-ci ont été retrouvés dans divers types de milieux, allant des friches, des terres agricoles, des milieux urbains ainsi que des boisés clairsemés. Enfin, les bourdons hibernent dans le sol.

Statut

- Observable dans toutes les provinces du Canada excepté au Nunavut
- Mention la plus récente au Québec est au Monts-Valin en 2008
- Aucune loi fédérale ou provinciale ne protège l'insecte, ses sites de nidifications ou son habitat

Menaces

1. Principale menace est le déclin des espèces hôtes
2. Perte d'habitat causée par l'intensification de l'agriculture et l'expansion urbaine
3. Changements climatiques
4. Exposition aux pesticides

Mesures de protection :

- Géolocaliser chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec

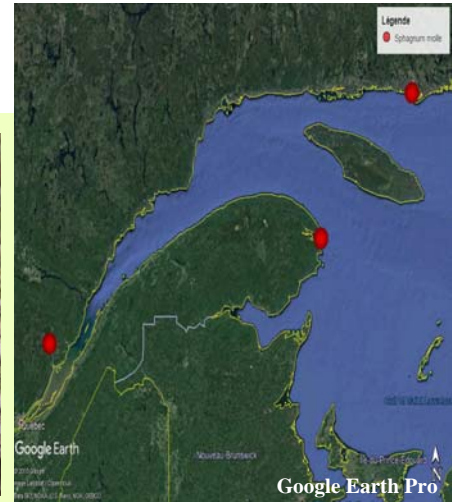
Sphaigne molle

Sphagnum molle
Blushing Peat Moss

Fiche technique n° 45

Feuilles vertes pâles

Feuilles tirant sur le rose



Description, habitat et tendances

- Ressemble à un tapis avec une surface lisse et veloutée. Les feuilles sont d'un vert pâle clair, tirant sur le rose. Alors que la tige est rose pâle et tachetée. Les feuilles de la tige sont plus larges que celles des feuilles se trouvant sur les branches.
- Les branches sont serrées et pointent vers le haut, ressemblant à une seule entité. Elles sont difficiles à distinguer les unes des autres. La sphaigne molle est souvent trouvée en petite quantité.
- Elle pousse sur des terrains humides et dans des zones marécageuses. Elle se situe principalement, mais pas exclusivement, dans des zones ayant de fortes précipitations.

Statut

- Occurrence au Mont-du-Lac-des-Cygnés, sur un rocher, dans un ruisseau
- Occurrence à Natashquan
- Occurrence à Forillon

Menaces

- Aucune menace n'a été répertoriée pour l'instant

Mesures de protection :

- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



Corallorhize striée

Corallorhiza striata Lindley

Striped Coralroot

Fiche technique n° 46

10 à 15 cm de hauteur

Absence de feuillage



Les plantes vasculaires en situation précaire au Québec, MFFP

Description, habitat et tendances

- Plante herbacée vivace dépourvue de chlorophylle issue d'un rhizome.
- La tige peut être rouge, rose, violette, jaune ou verte à presque blanche. Les fleurs, sous forme de grappe, peuvent être roses ou jaunâtre et avoir des rayures roses ou brunes plus foncées.
- Croît dans la couche de matière végétale en décomposition au-dessus du sol, où elle obtient ses nutriments.
- Elle pousse dans les milieux mésiques de forêts conifériennes, mixtes ou feuillues.

Statut

- Occurrences dans plusieurs régions du Québec dont la Capitale-Nationale

Menaces

- Aucun risque globalement, mais très à risque au Québec

Mesures de protection :

- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec

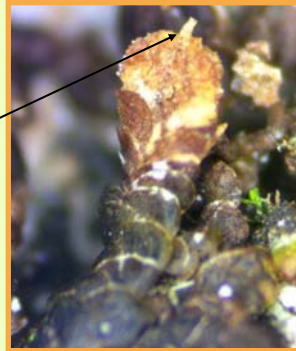
Frullanie papilleuse

Frullania brittoniae A. Evans

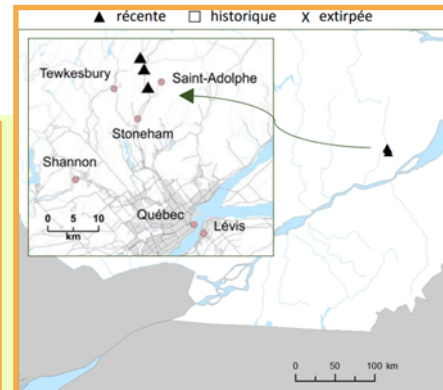
Britton's scalewort

Fiche technique n° 47

Périanthe au sommet de la tige



Les bryophytes rares du Québec, Tardif et al. 2019



Les bryophytes rares du Québec, Tardif et al. 2019

Description, habitat et tendances

- Bryophyte large de 0,9 à 1,4 mm.
- Épiphyte : organisme qui pousse en se servant d'autres plantes comme support, elle pousse sur le tronc des arbres.
- Les occurrences près de la Seigneurie de Beaupré sont dans des forêts de bouleau jaune, de hêtre et d'érable à sucre. L'espèce ayant été observée sur l'écorce d'érables à sucre et de frênes noirs.

Statut

- Occurrences dans la MRC de la Jacques-Cartier à proximité de la Seigneurie de Beaupré

Menaces

- Aucune menace n'a été répertoriée pour l'instant

Mesures de protection :

- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec

Pelléade à stipe pourpre

Pellaea atropurpurea
(Linnaeus) Link

Fiche technique n° 48

Sores sur le rebord interne
du limbe recourbé



MELCC

Stipe brun-pourpre
pubescent



Description, habitat et tendances

- Petite fougère poussant en touffes, de 10 à 35 cm de hauteur et de 3,5 à 9,0 cm de largeur.
- Le stipe et le rachis sont brun-pourpre à presque noirs et pubescents.
- Les frondes sont de deux types, les fertiles étant plus longues que les stériles, avec des pinnules plus linéaires-oblongues. Les sores, observables en août et septembre, sont portés en bordure des pinnules et recouverts par la marge recourbée du limbe.
- Colonise les falaises, les escarpements, les talus d'éboulis et les rives rocheuses, sur substrat de marbre ou de calcaire. Croît en pleine lumière et est intolérante à un excès d'humidité.

Statut

- Au Québec, 11 occurrences recensées
- Occurrences dans les régions de l'Outaouais (07), des Laurentides (15) et de la Capitale-Nationale (03)

Menaces

1. Très vulnérables aux perturbations ou aux modifications du milieu
2. Menacée par la fermeture de la canopée
3. Menacé par l'escalade des parois rocheuses

Mesures de protection :

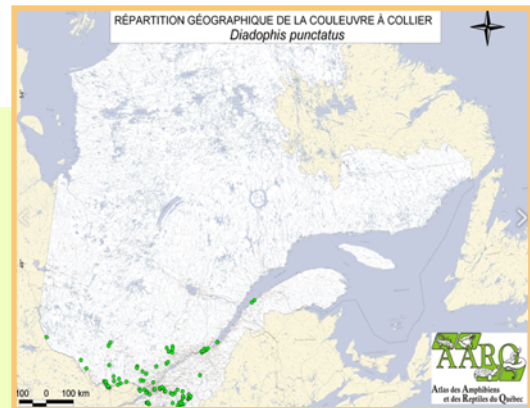
- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec

Couleuvre à collier

Diadophis punctatus

Fiche technique n° 49

Collier jaune et
ventre jaune



Description, habitat et tendances

- Écailles lisses et de couleur grise ou bleutée.
- Un collier de couleur jaune clair ou orangé est présent derrière la tête. Le ventre est de la même couleur que le collier. La tête est foncée, presque noire et les lèvres sont pâles.
- Mesure généralement 25 à 40 cm, mais peut atteindre 60 cm.
- Affectionne les affleurements rocheux en forêts feuillues, mixtes et certaines forêts de conifères. Elle est fréquemment observée en altitude.

Statut

- Occurrences dans plusieurs régions au Québec
- Occurrences dans la région de la Capitale-Nationale, dont une à Saint-Joachim

Menaces

- Prédation

Mesures de protection :

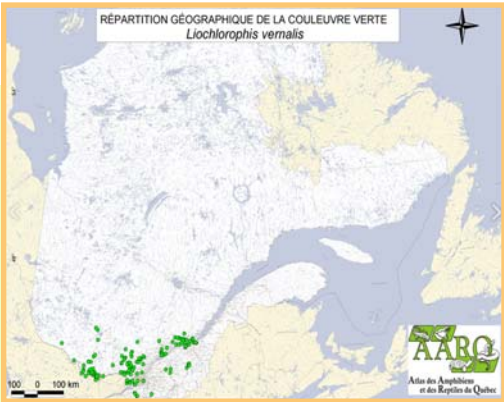
- Géolocaliser chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



Couleuvre verte

Liochlorophis vernalis

Fiche technique n° 50



Description, habitat et tendances

- Écailles lisses et de couleur vert feuille uniforme, son ventre varie du jaune pâle au blanc
- Mesure généralement 30 à 50 cm, mais peut atteindre 66 cm
- S'observe dans les milieux ouverts, humides et herbeux, notamment les pelouses, prés, friches, ainsi que la lisière des bois et les tourbières

Statut

- Occurrences dans plusieurs régions au Québec dont en Capitale-Nationale

Menaces

- Prédation

Mesures de protection :

- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec

Source: AARQ, MFFP 2022



Coccinelle à deux points

Adalia bipunctata

Fiche technique n° 51



Skinner, B. et É. Domaine. 2010. MRNF



Skinner, B. et É. Domaine. 2010. MRNF

2 formes typiques existent

Description, habitat et tendances

- La longueur varie de 3 à 5,2 mm et la largeur de 2,8 à 4 mm.
- Il existe deux formes typiques, soit la forme noire à taches orangées et la forme orangée à taches noires.
- Elle se retrouve dans une grande diversité de milieux. Elle montre une nette préférence pour parcourir les arbres et les arbustes plutôt que les plantes basses et les champs.

Statut

- Inventorié principalement dans les villes de Montréal et de Québec par les entomologistes amateurs
- Peu de données sur les occurrences car plusieurs zones non couvertes par des inventaires au Québec
- Plus d'inventaire permettrait de voir un plus grande étendue de l'espèce au Québec

Menaces

- Introduction d'espèces exotiques envahissantes
- Prédation, cannibalisme, parasites, maladies
- Insecticides

Mesures de protection :

- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec



Coccinelle à neuf points

Coccinella novemnotata

Fiche technique n° 52



COSEPAC, 2016

Couleur orange terne, presque brun



Skinner, B. et É. Domaine, 2010. MRNF

Description, habitat et tendances

- Son corps est ovale, sa longueur varie de 4,7 à 8 mm et sa largeur de 4,6 à 6 mm.
- La coloration des élytres varie de jaune terne à brun rouge en passant par l'orangé.
- Sur les élytres, il y a quatre taches noires alors qu'une tache triangulaire se trouve sur l'écusson à la base de la tête.
- Elle se retrouve dans une grande diversité de milieux. Elle montre une nette préférence pour les milieux ouverts secs, préférant les champs et les prés aux forêts ou aux milieux humides.

Statut

- Peu de données sur les occurrences car plusieurs zones non couvertes par des inventaires au Québec
- Plus d'inventaire permettrait de voir une plus grande étendue de l'espèce au Québec

Menaces

- Introduction d'espèces exotiques envahissantes
- Prédation, cannibalisme, parasites, maladies
- Insecticides

Mesures de protection :

- Géopositionner chaque occurrence et notifier le Séminaire de Québec